

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**MONTEUR/SE EN CHAUFFAGE ET
SANITAIRE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 34 21 10 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme du Conseil général

MONTEUR/SE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de monteur/monteuse en chauffage et sanitaire :

dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code, RGPT (règlement général pour la protection du travail)),

dans le respect de la législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agrégation, directives européennes, fédérales, nationales, communautaires, régionales, directives SPF santé, ...)

dans le respect du RGIE (Règlement général des installations électriques), du PEB (Performance énergétique des bâtiments) et des règlements intérieurs de l'entreprise,

en s'intégrant dans les équipes et les équipes pluridisciplinaires,

- de préparer le chantier ;
- de réceptionner, vérifier et stocker les matières et le matériel ;
- de préparer les matières et matériel nécessaires ;
- de réaliser les tranchées, saignées et percements ;
- de (dé)poser des canalisations, tuyauteries, serpentins dans le sol, gaines de ventilation et câblages des systèmes de chauffage, de sanitaire et de ventilation mécanique contrôlée VMC ;
- de (dé)monter les équipements des systèmes de chauffage, de sanitaire de ventilation mécanique contrôlée VMC et de conditionnement d'air ;
- de façonner, d'assembler, de placer et de contrôler les canalisations électriques et câblages avec leurs accessoires et fixations (à partir du coffret d'isolement de la ventilation) ;
- de façonner et d'assembler les gaines avec leurs accessoires et fixations ;
- de placer et de contrôler les gaines avec leurs accessoires et fixations ;

- de contrôler les installations de ventilation avec leurs accessoires et fixations et de remédier aux défauts de conformité et d'étanchéité ;
- de mettre en œuvre l'isolant thermique et phonique ;
- de ragréer, d'assurer les réparations éventuelles de maçonnerie, plafonnage, de carrelage,... ;
- de ranger le poste de travail ;

Le profil de formation de « monteur/monteuse en chauffage et sanitaire », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le **14/10/2021** a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

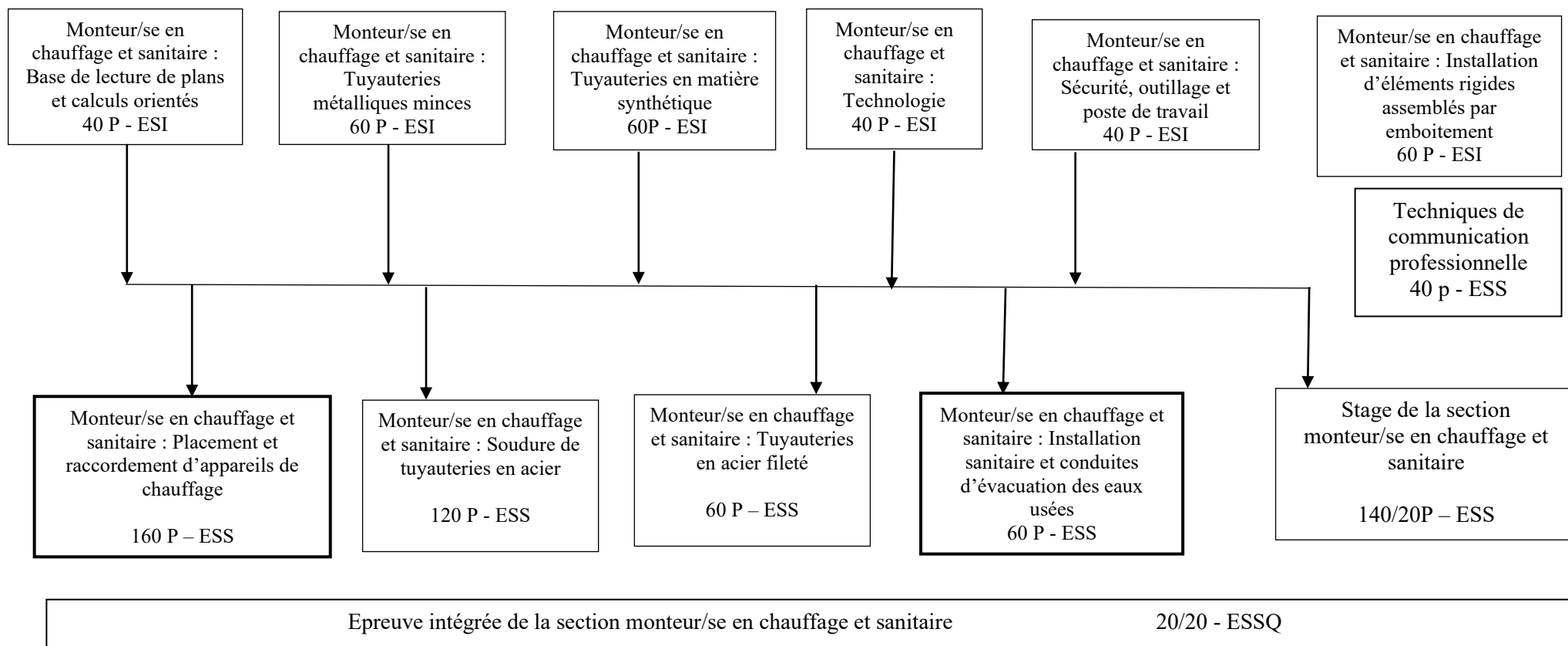
Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie	ESIT	34 21 11 U11 DI		40	302	UAA 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail	ESIT	34 21 12 U11 DI		40	302	UAA 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés	ESIT	34 21 13 U11 DI		40	302	UAA 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Installation d'éléments rigides assemblés par emboitement	ESIT	34 21 14 U11 DI		60	302	UAA 1
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Tuyauteries métalliques minces	ESIT	34 21 15 U11 DI		60	302	UAA 2
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Tuyauteries en matière synthétique	ESIT	34 21 16 U11 DI		60	302	UAA 3
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Tuyauteries en acier fileté	ESST	34 21 17 U21 DI		60	302	UAA 4
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Placement et raccordement d'appareils de chauffage	ESST	34 21 18 U21 DI	X	160	302	UAA 5
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Soudure de tuyauteries en acier	ESST	34 21 19 U21 DI		120	302	UAA 5
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Installation sanitaire et conduites d'évacuation des eaux usées	ESST	34 21 20 U21 DI	X	60	302	UAA 6
Stage de la section : « monteur/se en chauffage et sanitaire »	ESST	34 21 21 U21 DI		140/20	302	
Techniques de communication professionnelle	ESST	03 50 21 U21 D1		40	001	
Epreuve intégrée de la section : « monteur/se en chauffage et sanitaire »	ESSQ	34 21 10 U22 D1		20/20	302	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	900
B) nombre de périodes professeur	780
C) nombre d'ECVET	120

UAA	Intitulé des UAA	ECVET
UAA 1	Montage d'une installation d'éléments rigides assemblés par emboitement (V.M.C., canalisation, électrique, ...)	25
UAA 2	Façonnage et placement d'une tuyauterie métallique mince par soudo-brasage assemblage mécanique et sertissage	10
UAA 3	Façonnage et placement d'une tuyauterie en matière synthétique	15
UAA 4	Façonnage et placement en acier fileté	10
UAA 5	Placement et raccordement d'appareillage de chauffage	60
UAA 6	Façonnage et placement de conduites d'évacuation des eaux usées Placement et raccordement d'appareil sanitaire	60
	Total des points ECVET pour la section	180

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE

3.1. MODALITÉS DE CAPITALISATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT DE LA SECTION : MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE



3.2. MODALITÉS DE CAPITALISATION DES UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE DE LA SECTION : MONTEUR/SE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE

UAA 1 : Montage d'une installation d'éléments rigides assemblés par emboîtement (V.M.C., canalisation électrique, ...)	UAA 2 : Façonnage et placement d'une tuyauterie métallique mince par soudo-brasage, assemblage mécanique et sertissage	UAA 3 : Façonnage et placement d'une tuyauterie en matière synthétique
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail 40 p - ESIT
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés 40 p - ESIT
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie 40 p - ESIT
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Installation d'éléments rigides assemblés par emboîtement 60 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Tuyauteries métalliques minces 60 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Tuyauteries en matière synthétique 60 p - ESIT
UAA 4 : Façonnage et placement en acier fileté	UAA 5 : Placement et raccordement d'appareillage de chauffage	UAA 6 : Façonnage et placement de conduites d'évaluation des eaux usées – Placement et raccordement d'appareil sanitaire
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Sécurité, outillage et poste de travail 40 p - ESIT
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Base de lecture de plans et calculs orientés 40 p - ESIT
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie 40 p - ESIT	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Technologie 40 p - ESIT
Monteur/se en chauffage et sanitaire : Tuyauteries en acier fileté 60 p - ESST	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Placement et raccordement d'appareil de chauffage 160 p - ESST	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Installation sanitaire et conduite d'évacuation des eaux usées 60 p - ESST
	Monteur/se en chauffage et sanitaire : Soudure de tuyauteries en acier 120 p - ESST	

Stage de la section
monteur/se en chauffage et
sanitaire

140/20P – ESS

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « monteur/se en chauffage et sanitaire », correspondant au certificat de qualification de « monteur/monteuse en chauffage et sanitaire » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

MONTEUR/SE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE

Enseignement secondaire du troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

MONTEUR/SE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE¹

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau **3** du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le métier de monteur/monteuse en chauffage et sanitaire relève des techniques spéciales en construction. En fonction des caractéristiques du bâtiment ciblé, le monteur en chauffage central et sanitaire place les installations sanitaires, de chauffage et de ventilation. Concernant le chauffage, tout type d'installation est concerné à l'exception des petits appareils de chauffage individuels.

Le métier touche à la fois aux installations sanitaires, de chauffage et de ventilation des locaux. Il travaille des matériaux traditionnels comme le cuivre et l'acier, mais également les canalisations en matière synthétique. Il s'occupe tant de l'alimentation en eau que de l'évacuation des eaux usées.

Le cœur du métier est constitué des actes professionnels les plus représentatifs, pose et dépose des éléments du chauffage et du sanitaire, raccordement entre le corps de chauffe et les émetteurs de chaleur... Il recouvre les technologies de chauffage avec des combustibles en conventionnel ou à condensation comme le gaz et le mazout

Il exerce le métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, néanmoins, il dispose d'une autonomie de décision pour sélectionner les procédures, matériels, outils et produits.

Il peut travailler seul, au sein d'une équipe de travailleurs exerçant le même métier ou encore au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

III. ACTIVITES CLES

Le monteur en chauffage et sanitaire se doit :

dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code, RGPT (règlement général pour la protection du travail)),

dans le respect de la législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agréation, directives européennes, fédérales, nationales, communautaires, régionales, directives SPF santé, ...)

dans le respect du RGIE (Règlement général des installations électriques), du PEB (Performance énergétique des bâtiments) et des règlements intérieurs de l'entreprise,

en s'intégrant dans les équipes et les équipes pluridisciplinaires,

- de préparer le chantier ;
- de réceptionner, vérifier et stocker les matières et le matériel ;
- de préparer les matières et matériel nécessaires ;
- de réaliser les tranchées, saignées et percements ;
- de (dé)poser des canalisations, tuyauteries, serpentins dans le sol, gaines de ventilation et câblages des systèmes de chauffage, de sanitaire et de ventilation mécanique contrôlée VMC ;
- de (dé)monter les équipements des systèmes de chauffage, de sanitaire de ventilation mécanique contrôlée VMC et de conditionnement d'air ;
- de façonner, d'assembler, de placer et de contrôler les canalisations électriques et câblages avec leurs

¹ Le masculin est utilisé à titre épicène

- accessoires et fixations (à partir du coffret d'isolement de la ventilation) ;
- de façonner et d'assembler les gaines avec leurs accessoires et fixations ;
- de placer et de contrôler les gaines avec leurs accessoires et fixations ;
- de contrôler les installations de ventilation avec leurs accessoires et fixations et de remédier aux défauts de conformité et d'étanchéité ;
- de mettre en œuvre l'isolant thermique et phonique ;
- de ragréer, d'assurer les réparations éventuelles de maçonnerie, plafonnage, de carrelage,... ;
- de ranger le poste de travail ;

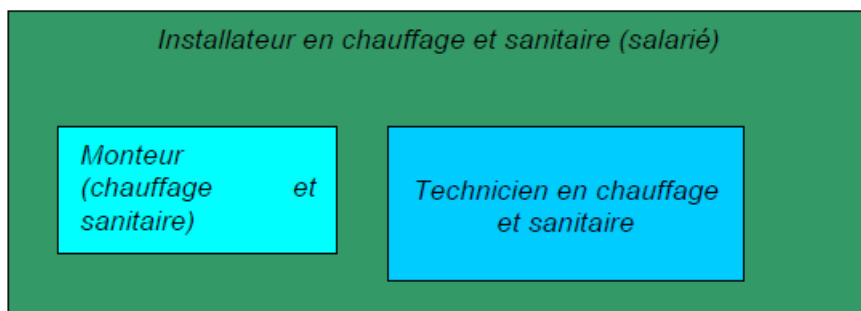
IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Le monteur en chauffage et sanitaire travaille seul ou en équipe avec des travailleurs exerçant le même métier ou des équipes multidisciplinaire, sur chantier neuf ou de réhabilitation.

Le travail peut s'effectuer dans des positions inconfortables et implique la manipulation de lourdes charges pouvant être facilitée par l'usage d'appareils de manutention.

Les horaires sont généralement réguliers mais peuvent comporter des contraintes spécifiques ou occasionnelles.

V. GRAPPE METIER



VI. SITOGRAPHIE

- Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > Monteur en chauffage et sanitaire (SFMQ) – Profil métier.pdf. - www.sfmq.cfwb.be ;
- Fiches Référentiels Emplois-Métiers (REM): www.leforem.be
- Fiches métiers ROME V3 : F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques et I1308 Maintenance d'installation de chauffage <http://www.pole-emploi.fr/>
- Fiche métier IMT – B : <http://imtb.actiris.be> • Fiche métier Consortium de Validation des compétences : www.cdvc.be
- Profils de qualification CCPQ : www.enseignement.be • Bien-être au travail : http://www.emploi.belgique.be/bien_etre_au_travail.aspx
- Les profils professionnels dans la Construction : Fonds de Formation professionnelle de la Construction : www.laconstruction.be
- Textes de lois relatifs aux régions bruxelloise et wallonne :
 - 3 JUIN 2010. — Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation
 - 29 JANVIER 2009. — Arrêté du Gouvernement wallon tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de

bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique, p. 37902.

- 18 JUIN 2009. — Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique, p. 50054.

Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique



1. Intitulé du certificat²

Certificat de qualification de monteur/monteuse en chauffage et sanitaire

2. Traduction de l'intitulé du certificat³

Centrale verwarming en sanitair installateur /-trice (NL)

Heizungs- Sanitärsmonteur/-in (DE)

Central Heating and sanitation fitter (EN)

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de qualification atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage listés ci-dessous :

- ◆ UAA1: Montage d'une installation d'éléments rigides assemblés par emboîtement (VMC et canalisations électriques)
- ◆ UAA 2: Façonnage d'une tuyauterie métallique mince par soudo-brasage, assemblage mécanique et sertissage ainsi que son placement
- ◆ UAA3: Façonnage et placement d'une tuyauterie en matière synthétique
- ◆ UAA4: Façonnage et placement d'une tuyauterie en acier fileté
- ◆ UAA5: Placement et raccordement d'appareillages de chauffage
- ◆ UAA6: Façonnage et placement de conduites d'évacuation des eaux usées & Placement et raccordement d'appareils sanitaires

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier de monteur/monteuse en chauffage et sanitaire est référencé dans les fiches métier F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques et I1308 - Maintenance d'installation de chauffage du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

Le métier de monteur/monteuse en chauffage et sanitaire relève des techniques spéciales en construction.

En fonction des caractéristiques du bâtiment ciblé, le monteur/la monteuse en chauffage central et sanitaire place les installations sanitaires, de chauffage et de ventilation. Concernant le chauffage, tout type d'installation est concerné à l'exception des petits appareils de chauffage individuels.

^(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

© Union européenne, 2002-2014 | <http://europass.cedefop.europa.eu>

² dans la langue d'origine

³ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB : Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/ http://www.enseignement.be/
Niveau dans le cadre des certifications de la communauté française de Belgique : niveau 3	Système de notation / conditions d'octroi Le certificat de qualification est délivré aux étudiants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par les unités d'acquis d'apprentissage du dossier pédagogique de la section « monteur/monteuse en chauffage et sanitaire » de l'Enseignement de promotion sociale. Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis dans le dossier pédagogique de la section « monteur/monteuse en chauffage et sanitaire » de l'Enseignement de promotion sociale. Le dossier pédagogique répond aux profils de formation, d'évaluation et d'équipements du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) - www.sfmq.cfwb.be (monteur/monteuse en chauffage et sanitaire)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	Accords internationaux Néant
Bases légales du certificat <ul style="list-style-type: none"> • Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter). • Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ). • Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale. • Circulaire 5644 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 79 %	810 périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 21%	90 périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 90 %	
Durée totale de l'enseignement		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
Niveau d'entrée requis <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du Certificat d'études de base ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (celles du CEB) en français et en mathématiques ; • Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociales sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991 		
Information complémentaire http://europass.cedefop.europa.eu		
Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale : http://www.enseignement.be/index.php?page=27151		

Profil d'équipement

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

EQUIPEMENT DE BASE

<i>Profil formation</i>	UAA 1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
- Alésoir	X					
- Appareil (à battre les collets, à piquer, à fraiser)						
- Aspirateur						
- Brasseur électrique						
- Burin	X					
- Calculatrice de poche	X					
- Calibreur-ébavureur	X	X	X	X	X	
- Cintreuse (arbalète, manuelle d'établi, électroportative, hydraulique, hydraulique-électrique)	X	X	X	X	X	
- Clé de serrage	X					
- Congélateur de tuyau						
- Cordeau	X					
- Coupe-tube et coupe-gaine	X					
- Déboucheur (électrique, furet, à pression, haute pression)						
- Décamètre	X					
- Détecteur (matériaux, eau, électricité, métaux)	X					
- Diable	X					
- Disqueuse	X					
- Dugeonnière						

<i>Profil formation</i>	UAA 1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
-------------------------	-------	------	------	------	------	------

- Echelle, escabelle, échafaudage	Attention pour le travail en hauteur car il y a savoirs et aptitudes					
- Equerre, fausse équerre	X					
- Etabli	X					
- Etau (à mors parallèles, à chaîne, serre-tube)	X					
- Fer à souder (à flamme, électrique)	X			X	X	
- Fil à plomb	X					
- Fil traceur	X					
- Filière (manuelle, électrique, machine à fileter)			X	X	X	
- Foreuse avec lots de forets métaux et autres matériaux	X					
- Lime (plate, ronde et demi ronde)	X					
- Machine de soudage « socket »						
- Marteau, massette	X					
- Matériel de brasage	X			X	X	
- Mesureur laser						
- Mètre (ruban, double mètre,...)	X					
- Meuleuse d'angle	X					
- Multimètre						
- Niveau (à bulle, à pente, laser)	X					
- Outil (à dresser, de ramonage, de nettoyage de chaudière)						
- Perceuse à percussion	X					
- Poste à souder oxyacétylénique + kit de soudage				X		
- Presse à sertir (manuelle hydraulique, électromécanique)	X	X		X	X	
- Pied de tuyauteur	X					
- Pince (multiprise, à emboiture, à cintrer, à riveter, étau, à rétreindre, à gauffer)	X					
- Pistolet à cartouche						

- Pompe (à détartrer, à désembouer, d'épreuve)						
- Ponceuse						
Profil formation	UAA 1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
- Rainureuse						
- Rodoir						
- Scie (à métaux, sauteuse avec lot de scies pour différents matériaux, universelle, circulaire, à onglet)	X					
- Sertisseuse	X	X		X	X	
- Soudeuse bout-à-bout manuelle (miroir)					X	
- Soudeuse bout-à-bout automatique						
- Table de monteur						
- Tournevis (plat, cruciforme)	X					
- Transpalette manuel						
- Ventouse						
- Matériel de ragréage (seau, truelle,...)						

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :

2. Sites généralistes :

- www.cstc.be, Centre Scientifique et Technique de la Construction <http://ffc.constructiv.be> Fonds de la Formation de la Construction
- <http://www.cifful.ulg.ac.be> Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'Université de Liège
- <http://cnac.constructiv.be>

3. Ressources pédagogiques :

- Arrêté royal du 31 août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur.
- Loi du 4/8/1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Notes d'Informations Techniques et S.T.S. (C.S.T.C.)
- NBN (Normes belges)
- Dicobat 10 : Le dictionnaire général du bâtiment – Edition 2012.